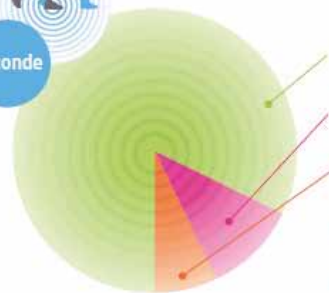




Seconde



23 h 30 • Enseignements communs

2 x 1 h 30 • Enseignements d'exploration

2 h • Accompagnement personnalisé

TOTAL : 28 h 30 • Enseignements obligatoires

+ éventuellement un enseignement facultatif de 3 h

Des sites d'information :

EDUSCOL : Information sur la mise en œuvre de la nouvelle classe de seconde : <http://eduscol.educagri.fr/>

EDUCAGRI : Information et promotion des établissements publics d'enseignement agricole - <http://educagri.fr>

ONISEP : Toute l'information sur les métiers et les formations.
Fiches métier par domaine ou centre d'intérêt - <http://www.onisep.fr>

Lycée La GERMINIÈRE
ROUILLON

CS 10007 72700 Rouillon
02 43 47 82 00

legta.rouillon@educagri.fr

www.agrocampus-lagerminiere.fr

RENCONTRE SUR RENDEZ-VOUS

le mercredi après-midi

MINI STAGE DÉCOUVERTE

le vendredi matin



Seconde



AgroCampus
La Germinière

Enseignements | Formations | 9 Aux portes du Mans



Tintagel castle / Royaume-Uni

Section Européenne



Erasmus+



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

educagri.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Section Européenne

Les objectifs de l'enseignement en section européenne

Le projet d'établissement de l'EPLEFPA de la Germinière comporte un volet coopération internationale, dans lequel sont repris les objectifs suivants :

- Nécessité de **maîtriser une ou plusieurs langues vivantes** pour répondre aux développements de la construction européenne et de l'ouverture à l'internationale des entreprises
- Nécessité de la **connaissance culturelle des pays étrangers**
- **Meilleure insertion professionnelle**

Cette demande s'inscrit dans les orientations définies dans le projet stratégique pour l'enseignement agricole et en particulier celles relatives au « renforcement de l'ouverture à l'Europe et à l'international » et au « développement des sections européennes dans les établissements »

Organisation et particularités

L'architecture de la section européenne au Lycée Agricole de la Germinière :

- 1 heure d'enseignement en langue étrangère en plus de l'horaire classe
- 1 heure d'enseignement en discipline non linguistique

(DNL, c'est-à-dire des disciplines autre que les langues vivantes, enseignées en anglais)

LV \ DNL	Économie	Sciences Physiques (classes de 1 ^{ère})	Philosophie (classes de Terminale)
Anglais	Classe de Seconde GT	Filière Bac Général Filière Bac Technologique « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »	Filière Bac Général Filière Bac Technologique « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »

Les élèves des filières Bac Général et Bac STAV ont un enseignement commun en DNL sur les classes de première et de terminale. Les thématiques abordées sont communes aux programmes de sciences de ces deux filières.

L'objectif est de développer les compétences de compréhension et d'expression des élèves, particulièrement à l'oral.

La possibilité de se présenter au baccalauréat à une épreuve orale spécifique à la DNL validée avec une mention « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur le diplôme du baccalauréat.

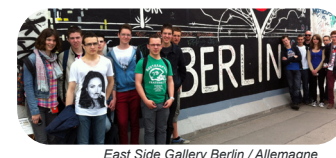
Les élèves de section européenne participeront également au cours des 3 années au lycée à des projets d'ouverture européenne et/ou internationale.

- Accueil d'un service civique via l'Office de la Jeunesse Franco-Allemande (OFAJ)
- Voyages culturels et linguistiques en Europe
- Stages professionnels en filière STAV en Europe avec un financement ERASMUS, partenariat avec la Finlande

A qui cela s'adresse ? Les modalités d'admission

Les sections européennes s'adressent aux élèves :

- Manifestant du goût pour les langues
- Aimant participer oralement en cours
- Souhaitant donner une valeur supplémentaire à leur baccalauréat
- Voulant enrichir leur projet individuel de poursuite d'étude et favoriser leur orientation enseignement supérieur
- Souhaitant bénéficier de l'ouverture internationale du lycée



East Side Gallery Berlin / Allemagne



Admission en section européenne :

Il existe un barème renseigné par les collèges sur différents critères :

- Évaluation des matières scolaires
- Évaluation des capacités de communication relationnelle, d'analyse de l'information et ouverture culturelle

L'affectation est prononcée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale suite au classement obtenu après le calcul des points et de la capacité d'accueil.